

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID: 057-215706318-20230517-DF34JUIL23-AR

ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS MUNICIPALES »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Animations Municipales » en date du 4 janvier 1999,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2020 nommant Mme HAAF Marie régisseur titulaire et Mme DUBUISSON Alexandra régisseur suppléant,

ARRETE

ARTICLE 1 : La suppression des régisseurs désignés ci-dessous en tant que mandataires supplémentaires avec effet au 31.05.2023,

- Mme HOFFMANN Diana
- M. OGUZ Ozcan
- M. SULER Maxime

Fait à Sarreguemines, le 17 mai 2023

Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de Gestion Comptable

Marc ZINGRAFF

Maire

1er Vice-Président de la Communauté

D'Agglomération Sarreguemines Confluences

Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

1

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID: 057-215706318-20230517-DF34JUIL23-AR

Le mandataire suppléant (Avec la mention notifiée le »)

HOFFMANN Diana

Notifice le M.7.13

Le mandataire suppléant (Avec la mention notifiée le »)

SULER Maxime

motifié le 30.06.23

Le mandataire suppléant (Avec la mention notifiée le »)

OGUZ Ozcan

Notifie le 30/6/23

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le

Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission

Copie transmise aux

Régisseurs titulaire - Régisseur suppléant - S.G.C.- D.R.H.